Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 45

Le 8 décembre 2015

Matraquage fiscal: les classes moyennes sacrifiées

Présidé par Frédéric Lefebvre, député des Français établis hors de France (1^{re} circonscription) et Alain MOYNE-BRESSAND, député de l'Isère (6e circonscription)

Résumé

Frédéric LEFEBVRE, député des Français établis hors de France, remet en cause notre système de taxation avec l'objectif de contraindre les gouvernements à réduire leur déficit et empêcher que la France ne dépasse la moyenne des prélèvements obligatoires en Europe. En octobre 2013, sa proposition de loi, appelée la « règle de platine », n'a malheureusement pas été votée. Manon LAPORTE, avocat fiscaliste et auteur du livre Le Massacre fiscal recommande une approche stratégique de la fiscalité pour mener une réforme d'envergure, structurelle et plus distributive. Michel GODET, membre de l'Académie des Technologies, auteur de Libérez l'emploi, expose à l'aide de tableaux comparatifs le gisement d'économies rendues possibles avec un peu de courage politique et la volonté de faire cesser le gaspillage. Alain MATHIEU, président d'honneur de Contribuables Associés, préconise un impôt à taux unique, la « flat tax », déjà adopté avec des résultats positifs par 41 pays dans le monde.

contribuables associés

CONTRE L'OPPRESSION FISCALE LA PRESSION DES CONTRIBUABLES

Tél.: 01 42 21 16 24 - Fax: 01 42 33 29 35 - www.contribuables.org

Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 45 8 décembre 2015

MATRAQUAGE FISCAL: LES CLASSES MOYENNES SACRIFIÉES

Députés participants

ABOUD Elie, LOUWAGIE Véronique,

BRETON Xavier, MOYNE-BRESSAND Alain,

CHRETIEN Alain SCHMID Claudine,

COCHET Philippe, SIRE Fernand,

FORT Marie-Louise TERROT Michel,

GROSSKOST Arlette, VITEL Philippe.

LEFEBVRE Frédéric,

Députés représentés

ALBARELLO Yves, GENEVARD Annie,

ARRABIGE Laurence, GERARD Bernard,

BESSE Véronique, GOSSELIN Philippe,

BOMPARD Jacques JACQUAT Denis,

BONNOT Marcel, HETZEL Patrick,

BOUCHET Jean-Claude, LUCA Lionnel,

BRIAND Philippe, MARITON Hervé,

BROCHAND Bernard, MORIN Hervé,

CHEVROLLIER Guillaume, POLETTI Bérengère,

CINIERI Dino QUENTIN Didier,

COUVE Jean-Michel, TIAN Dominique,

DECOOL Jean-Pierre, VIGIER Jean-Pierre,

FOULON Yves, ZIMMERMANN Marie-Jo.

GANDOLFI-SCHEIT Sauveur,

Sommaire:

Présentation	
par Frédéric LEFEBVRE, député des Français établis hors de France (1 ^{re} circonscription)	Page 4
I. 2012-2015 : le massacre fiscal des classes moyennes	
par Manon LAPORTE, avocat fiscaliste et auteur du livre Le Massacre fiscal aux Éditions du Moment	Page 6
II. La mère des réformes : la réduction des dépenses publiques	
var Michel GODET, membre de l'Académie des Technologies, auteur de Libérez l'emploi aux Éditions Odile Jacobde	Page 9
III. Propositions de Contribuables Associés	
par Alain MATHIEU, président de Contribuables Associés	Page 18
Débat	Page 21

PRÉSENTATION

par Frédéric LEFEBVRE

Je tenais à rendre hommage à votre démarche qui est d'agir en partenariat avec nous contrairement à d'autres organismes qui pensent que le meilleur moyen d'obtenir des résultats est d'agir contre les élus.

La situation actuelle de notre pays, quasi insupportable, remet en cause notre système de taxation ainsi que la dépense publique. Pire, la situation s'aggrave. Quand j'interroge les Français, je n'en vois pas un, quel que soit son milieu social, quelle que soit sa catégorie sociale, quel que soit son emploi, qui aujourd'hui n'est pas contraint, pour payer et faire face au flot de taxes et d'impôts, de faire appel à sa famille, à son épargne de précaution.

En 1993, la France était en récession et le Canada était en banqueroute. Contrairement à la France, le Canada a eu le courage de s'attaquer de manière drastique à la dépense publique avec une méthode que nous avons tenté de copier. En 2007, notre majorité et notre gouvernement ont mis en place une réforme qui, dans son architecture, avait beaucoup de points communs avec celle du Premier ministre canadien, Jean Chrétien, mais nous n'avons pas été suffisamment ambitieux et nous avons manqué de courage pour remettre en cause certains acquis. En s'attaquant au nombre de fonctionnaires – avec le départ à la retraite –, on ne s'est pas posé la question de savoir si toutes les agences qui florissaient et qui se créaient n'étaient finalement pas en train de déplacer le problème en dépit de tous les douloureux efforts que nous avions faits. En réalité, notre pays ne s'est pas attaqué à la dépense publique.

En 2007, j'ai voulu porter un amendement permettant de mettre en place une règle d'or dans notre pays, rédigé avec feu Guy Carcassonne mon regretté ami, alors même que cela avait été un sujet de débat pendant la campagne pour l'élection présidentielle. Éric Woerth, membre du gouvernement de l'époque, s'est opposé fortement à sa mise en place. Compte tenu du triste record de notre pays, aujourd'hui derrière le Danemark pour les prélèvements obligatoires, j'ai déposé en octobre 2013 une nouvelle proposition de loi* appelée la « règle de platine ». Nous avions réfléchi au moyen d'obliger les gouvernements à réduire la dépense publique et de les contraindre à réduire leur déficit. Certains pouvaient en tirer la conclusion que, puisqu'ils n'avaient plus le droit d'emprunter autant, les impôts pouvaient être augmentés ; d'où la « règle de platine », pour empêcher que la France ne dépasse le taux moyen des prélèvements obligatoires en Europe. Malheureusement, cette règle n'a pas été votée.

Ces propositions extrêmement raisonnables demandent évidemment des efforts que les Français sont décidés à faire aujourd'hui. Les élus au

« La situation actuelle de notre pays, quasi insupportable, remet en cause notre système de taxation ainsi que la dépense publique. »

^{*}N° 1498 - proposition de loi constitutionnelle de M. Frédéric Lefebvre visant à garantir l'équilibre budgétaire de l'Etat et à assurer le respect de la « règle de platine ».

Parlement, les élus ayant des responsabilités dans les partis politiques doivent comprendre ce qui anime les maires depuis bien longtemps. Ils s'attachent au concret et à la réalité, peu leur importe sur un sujet déterminant pour la ville si la proposition émane du Parti socialiste ou s'ils doivent voter avec le Front national. Le bien des citoyens est l'unique objectif.

Alain MATHIEU

Manon Laporte est docteur en droit fiscal, avocat fiscaliste et auteur de plusieurs ouvrages, dont le dernier, paru au mois de septembre 2015, s'intitule *Le Massacre fiscal*. Ses précédents livres traitent des exilés fiscaux et du contrôle fiscal. Aujourd'hui, elle fait partie du conseil municipal de Montreuil. Elle est également le porte-parole de Valérie Pécresse aux élections régionales.

I. 2012-2015 : LE MASSACRE FISCAL DES CLASSES MOYENNES

par Manon LAPORTE

Nous nous dirigeons vers un nouveau Moyen Âge fiscal! Il y a une extrême diversité de prélèvements associés à d'innombrables différences de statuts. La conception de la contribution est très éloignée de celle des années 80. Il y a aujourd'hui une logique de l'impôt: l'impôt est perçu en contrepartie d'un service ou d'une prestation. La multiplication de régimes de faveur et dérogatoires donne à la fiscalité non seulement nationale mais aussi locale la structure d'une véritable mosaïque. Aucune réforme fiscale structurelle ne voit le jour en raison des réponses seulement ponctuelles apportées à des problèmes conjoncturels ou à des revendications particulières. L'État devrait adopter une conception stratégique de la fiscalité pour mener une réforme fiscale d'envergure.

Depuis 2012, la classe moyenne a été sacrifiée. La situation s'est aggravée et la hausse d'impôts s'est accentuée. La part de la fiscalité représente 45 % du PIB. En trois ans, il y a eu 103 créations ou hausses d'impôts, soit deux nouvelles taxes par mois en moyenne. 20 % des Français dits « aisés » ont supporté 75 % des mesures d'impôts en 2013 et en 2014, soit près de 6 milliards. Enfin, seulement 48,5 % des Français ont payé l'impôt sur le revenu alors qu'en 2013 ils étaient 53 %. Selon le gouvernement, les réformes de 2015 et de 2016 génèrent une diminution des recettes de l'ordre de 2,7 milliards d'euros: la suppression de la première tranche, l'abaissement du seuil d'entrée de la deuxième tranche, la suppression des allègements sociaux attachés aux heures supplémentaires de travail. 1 milliard d'euros de hausse la première année, 3 milliards d'euros les années suivantes, pour un total de 10 milliards d'euros entre 2012 et 2015. Avec la suppression de la première tranche, l'abaissement d'entrée dans la deuxième tranche et la suppression d'heures supplémentaires, les classes moyennes ont subi une hausse d'impôts drastique.

Plus encore, avec l'alignement de l'imposition des revenus du capital sur ceux du travail, la création d'une nouvelle tranche d'impôts à 45 %, l'abaissement du quotient familial, la hausse des cotisations sociales. Pour l'assurance automobile, il y a eu un durcissement de l'argus automobile, une hausse de l'imposition des contrats d'assurance. Toutes les taxes ne sont pas forcément visibles, la taxe sur le gas-oil, par exemple, a augmenté de 2 centimes par litre en 2015 et d'1 centime dans le projet de loi de finances 2016. La contribution audiovisuelle elle aussi a augmenté. Et, concernant l'immobilier – tous les domaines sont concernés –, outre l'augmentation de 0,9 % des bases de l'assiette de la taxe d'habitation est apparue une surtaxe de 20 % à appliquer sur les résidences secondaires dans les zones tendues ainsi que la création d'une surtaxe sur les plus-values immobilières supérieures à 50 000 euros.

« Avec
l'abaissement
du seuil de
la suppression
de la première
tranche et
la suppression
des heures
supplémentaires,
les classes
moyennes ont subi
une drastique
hausse d'impôts. »

Toutes ces mesures fiscales ont considérablement alourdi l'imposition des classes moyennes qui n' « en n'ont pas pour leur impôt ». La fiscalité est globalement peu redistributive. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la fiscalité permettait à l'État d'atteindre ses objectifs de service public, de redistribution, de solidarité, envers les plus démunis. Le prélèvement fiscal des classes moyennes supérieures avec un revenu mensuel de 1 600 à 2 700 euros par personne représente 43 % de leur revenu disponible alors qu'elles ne reçoivent que 33 % de l'État : un écart de 10 % ! Au Royaume-Uni, la situation est inverse : les classes moyennes inférieures versent l'équivalent de 34 % de leurs revenus et reçoivent 49 % sous forme d'aides. En France, on reçoit beaucoup moins que ce que l'on paye comme impôt.

Une autre catégorie est également perdante. Les retraités, au nombre de 13,7 millions, ont une pension mensuelle de base qui s'élève environ à 1 032 euros et plus d'1 sur 10 vit à l'étranger! Ces retraités ont été lourdement pénalisés par la hausse de leurs cotisations : CSG, contribution solidarité autonomie, gel de leur pension depuis 2013 et la suppression de la demi-part dite des veuves. 460 000 retraités ne peuvent plus bénéficier du taux réduit à 3,8 % pour la CSG et doivent s'acquitter d'un taux plein à 6,6 %. Peut-être l'augmentation considérable des impôts incitet-elle les retraités à aller vivre au Maroc, à l'île Maurice ou au Portugal.

Les familles sont également une catégorie assommée par l'impôt. Le nouvel abaissement du quotient familial à 1 500 euros n'est pas sans conséquences. Par exemple, pour un couple marié avec trois enfants, dont chaque parent dispose d'un revenu mensuel imposable de 3 200 euros, leur impôt sur le revenu a bondi de 1 000 euros, sans compter la division par deux de la prestation du jeune enfant pour les 200 000 familles qui en bénéficiaient.

La multiplication de taxes inutiles et coûteuses est un autre aspect de ce Moyen Âge fiscal. Il en existe 214 précisément, dans l'Hexagone ; 179 d'entre elles rapporteraient moins de 100 millions d'euros. 51 taxes ont été créées entre 2010 et 2015, 15 de plus en 2012, une douzaine en 2013 et 7 en 2015. Beaucoup ne servent à rien. Soit leur rendement est ridiculement bas, voire nul, soit leur impact sur l'économie est discutable. Les coûts de collecte et de recouvrement sur les taxes affectées sont d'autant plus importants que leurs rendements sont modestes. 29 taxes rapportent moins de 500 000 euros chacune, par exemple la taxe sur les films pornographiques ou encore sur les sodas alcoolisés. Un autre exemple : la taxe intérieure sur la consommation du gaz naturel, la TICGN, à laquelle chaque consommateur professionnel est soumis. Les fournisseurs de gaz organisent la collecte et la reversent mensuellement à l'État. Elle a été acquittée par 79 redevables en 2012 mais mobilise 31 directions régionales, dont 14 enregistrent un coût de gestion supérieur à 100 % des montants perçus. Gilles Carrez et Bernard

"Il existe
214 taxes
dans l'Hexagone;
179 d'entre elles
rapporteraient
moins de
100 millions
d'euros. »

Cazeneuve préconisaient d'en supprimer au moins 150 qui sont désuètes et peu rentables : la taxe sur le ski de fond, sur les films pornographiques, sur la farine, sur les pavés, etc...

L'illisibilité est une autre caractéristique de ces taxes avec pour conséquence une absence d'adhésion à l'impôt. Prenons une facture d'électricité : la consommation réelle d'électricité correspond à la moitié du prix à payer. L'autre moitié est constituée par de multiples taxes dont on ne comprend pas l'affectation : la taxe sur la consommation finale d'électricité, la contribution au service public de l'électricité, la contribution tarifaire d'acheminement..., avec de la TVA à 5,5 % ou à 20 %. La TICPE, principale taxe pesant sur les carburants, a un tarif constant mais son taux augmente tout le temps.

Et il n'y a pas que la fiscalité nationale, il y a aussi la fiscalité locale. Le taux de la taxe départementale vient d'augmenter de 4,50 %. Une kyrielle de taxes se sont additionnées en Île-de-France, Valérie Pécresse l'a dénoncé. Plusieurs milliards d'euros de taxes concernant les aires de stationnement pèsent sur les entrepreneurs franciliens.

En résumé, beaucoup trop de taxes, des taxes désuètes, illisibles, des classes moyennes sacrifiées, des retraités sacrifiés, et, d'après un chiffre que va vous annoncer monsieur le professeur Godet, un exil fiscal qui est en réalité en constante progression.

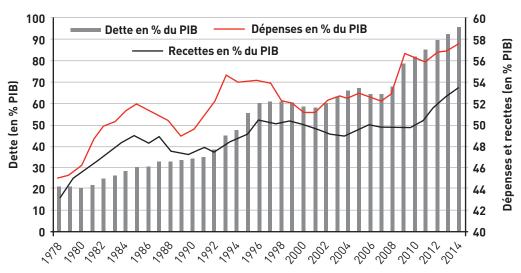
« L'illisibilité
est une autre
caractéristique
de ces taxes avec
pour conséquence
une absence
d'adhésion
à l'impôt. »

II. LA MÈRE DES RÉFORMES : LA RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

par Michel GODET

En 1980 la dette publique a atteint 20 % du PIB, dernière année excédentaire. **Aujourd'hui, 96 % ou 97 % et bientôt 100 % du PIB.** Les recettes ne sont plus ajustées sur les dépenses. Les prélèvements sont augmentés pour justifier les dépenses.

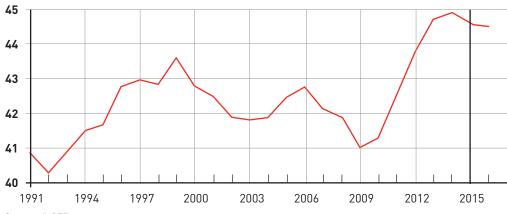
Dépenses et recettes publiques en % du PIB dette cumulée



Source : commission européenne

Le taux de prélèvements obligatoires à 45 % a particulièrement augmenté ces dernières années. Rappelons que la TVA, une fois et demie plus élevée que l'impôt sur le revenu, représente l'équivalent de la somme de l'impôt sur le revenu et de la CSG.

▶ Taux de prélèvements obligatoires France 1991-2015 en % du PIB



Source: INSEE

« La TVA, une fois et demie plus élevée que l'impôt sur le revenu, représente l'équivalent de la somme de l'impôt sur le revenu et de la CSG. »

Structures des prélèvements obligatoires

46 % du PIB soit 940 Mds € dont :

- 7 % de TVA soit 140 Mds €
- TIPP 3,7 %
- IR 2,4 %,
- CSG 4,2 %
- IS 1,7 %
- Cumul mesures nouvelles 2011-2015 : 70 MM €
- Dont 56 pour les ménages et 12 pour les entreprises.

En France, le niveau de vie par habitant a reculé depuis 1980 : de 20 % au-dessus du Royaume-Uni, et à un niveau un peu près équivalent à celui de l'Allemagne, il est aujourd'hui à 10 % en dessous de l'Allemagne et un peu dépassé par le Royaume-Uni.

La France recule en PIB/habitant milliers \$ en PPA base 2011

	1980	2014
Japon	19,9	35,6
Etats-Unis	29,3	51,7
France	24,4	37,2
Allemagne	25,6	43,3
Royaume-Uni	20,3	37,8
Pays-Bas	27,7	45,3

La richesse d'un pays dépend du temps de travail et du nombre d'actifs. En Suisse, où le temps passé à travailler est de 42 heures par semaine, le taux de chômage est à 3 %! Plus on travaille, moins il y a de chômeurs.

L'exception française : vivre au-dessus de ses moyens et travailler moins !

Le Français travaille moins par actif (44 h par an) et moins par habitant (174 h par an) que l'Allemand :

Nombre de jours de travail par habitant = 91 jours

- → 25 jours de moins que l'Allemand
- → 18 jours de moins que l'Anglais
- → 8 jours de moins que les Pays-Bas

Sourece Eurostat

« La richesse d'un pays dépend du temps de travail et du nombre d'actifs. » Nous sommes singuliers, mais il faudrait cesser d'avoir des exceptions françaises.

La France singulière

- Des habitants et des actifs qui travaillent moins qu'ailleurs :
 - Pas assez de fourmis actives (jeunes et seniors)
 - Peu d'emplois à temps partiel
 - Un chômage de longue durée élevé
 - Des revenus d'assistance peu incitatifs
- La productivité élevée, un indicateur d'exclusion!
- En finir avec les exceptions françaises : cesser de faire ce que les autres ne font pas.

Le PIB par habitant est une donnée : il baisse depuis 2008 en France. En 2014, il était de 0,4, mais les dettes du déficit public de la même année sont dix fois plus élevées : 4 points de PIB. La richesse créée est dix fois moins importante que la richesse empruntée. L'Allemagne a une croissance par habitant plus élevée, positive, mais rencontre un problème démographique.

▶ PIB / habitant (ppa bse 2011) la baisse presque partout

	1980/1990	1990/2000	2000/2007	2008/2014
Etats-Unis	2,4	2,2	1,5	+-04
Europe (15)	2,2	1,9	1,6	-0,5
Japon	4,0	0,8	1,3	-+0,4
France	1,9	1,6	1,1	-0,1
Allemagne	2,2	1,6	1,4	+0,6
Royaume-Uni	2,7	2,1	2,4	-0,1

Aujourd'hui la France est 12 points au-dessus de l'Allemagne. En 1980, la situation était inverse, l'Allemagne avait 55 % de dépenses publiques par rapport au PIB. La Suède a aussi baissé. L'État et les collectivités territoriales n'ont pas fait de réformes jusqu'à présent, notamment en matière de dépenses.

Dépenses publiques en % du PIB

	1980	2014
France	46,0	57,0
Allemagne	54,9	44,5
Suède	58,6	52,4
Zone Euro	42,5	49,2

« La richesse créée est dix fois moins importante que la richesse empruntée. » La France a augmenté fortement la dette publique cumulée. Actuellement, le service de la dette baisse. Si les taux d'intérêt d'emprunt avaient été les mêmes qu'il y a cinq ans ou six ans, nous aurions 4 points de PIB de service de la dette en France. L'Allemagne baisse sa dette publique grâce à un excédent budgétaire chaque année. Les autres pays subissent l'impact de la crise mais beaucoup moins que la France. La Suède comme le Danemark ont augmenté leur dette, mais pas aussi fortement, entre 2008 et 2014.

Dette publique en % du PIB

	2010	2014	Service
France	82	96	2
Allemagne	81	75	1,5
Danemark	43	45	1,4
Suède	38	45	0,6
Italie	115	132	4,3
UK	77	88	2,4

La dette aujourd'hui en France représente 150 000 euros par actif employé. Chacun de nos enfants, en travaillant, devra rembourser 150 000 euros, sans tenir compte des engagements de l'État non provisionnés, comme les retraites des fonctionnaires.

Dette par habitant et par actif

- 30 000 € par habitant (2 000 MM€ pour 65 millions)
- 60 000 € compte tenu des engagements de l'État (normes IFRS)
- 40 % d'actifs employés Soit 150 000 € par actif employé
- 1 MM€ 50 000 emplois au SMIC avec charges

Les charges nous empêchent d'être compétitifs. En 2000, avant la mise en œuvre des 35 heures effectives, le coût du travail en France était globalement de 10 % inférieur à celui de l'Allemagne; aujourd'hui, pour l'ensemble de l'économie incluse dans les services, nous sommes toujours plus chers. **Ce retard de la compétitivité est dû au trop grand nombre de fonctionnaires par habitant en rapport avec le périmètre des services publics.** La Suisse a 15 points de moins de prélèvements obligatoires que la France et un système de représentation parlementaire différent. Les parlementaires ne sont pas des fonctionnaires mais des professionnels payés 40 % sur leur travail d'élus.

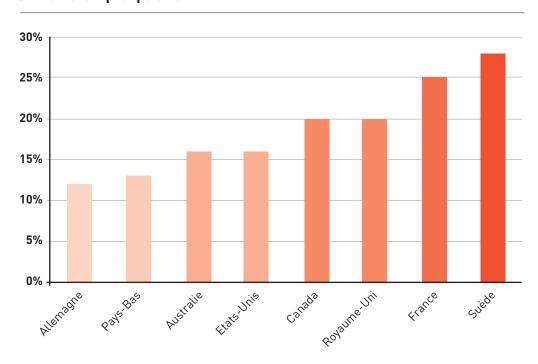
« La dette aujourd'hui en France représente 150 000 euros par actif employé. » La Suisse est une démocratie participative, alors que la démocratie, en France, est représentative.

Le niveau de coût de l'heure de travail en euros

	Industrie manufacturière		Ensemble de l'économie	
	2000	2013	2000	2013
France	24	37,2	24,4	34,3
Allemagne	28,5	37,2	26,3	31,3

Nous avons 5,5 millions de fonctionnaires, 7 millions en comptant tous ceux qui sont payés par l'État, comme les enseignants du privé payés par la dépense publique puisque c'est un service public. Il ne faut pas confondre service public avec statut public des agents qui le rendent, comme en Suède, où, au nom de la liberté, au nom de l'égalité de traitement des citoyens, la fonction publique a été supprimée au profit d'un contrat à durée indéterminée. Les Français devraient être mis sur un même plan d'égalité! Les fonctionnaires territoriaux ont beaucoup augmenté: 900 000, mais selon la Cour des comptes seulement un quart est dû au transfert de compétences. Essentiellement la catégorie C de l'administration, parce qu'il n'y a pas de concours. Le recrutement s'opère à la tête du client. Il s'agit de clientélisme et de mauvaise gestion ou « mis-management ».

▶ Taux d'emploi public



« Les fonctionnaires territoriaux ont beaucoup augmenté: 900 000, mais selon la Cour des comptes seulement un quart est dû au transfert de compétences. »

Réduire la dépense publique

- 5,5 millions de fonctionnaires
- 2,4 millions FPE (+12 %)
- 1,9 million de territoriaux (+ 900 000) depuis 1980 dont un quart transfert de compétences
- 1,2 million dans fonction publique hospitalière (+72 %)
- Les impôts locaux par habitant de 500 € à 1000 €
- Dépenses de fonctionnement par habitant aussi du simple au double de 800 à 1 700 €

Il y a ici une dérive des comportements, un défaut de compétences variable d'un territoire à l'autre. Il faut revenir à des normes de fonctionnement différentes. En 1997, Jean Choussat, ancien directeur du Budget, pensait que l'on pouvait réduire d'environ 10 % la fonction publique si l'on calait le public sur le privé sans diminuer le service public : nous aurions des résultats comme ceux du Secteur Santé dans le privé qui représente 25 % des lits, 34 % d'activité et 17 % des coûts.

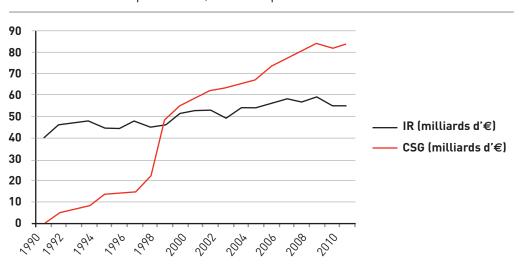
Réduire la dépense publique

- Dès 1997 le directeur du Budget pensait que l'on pouvait réduire de 10 % la FP
- Pb déficit de management et absentéisme double du privé (santé, crèches)
- Santé dans le privé : 25 % des lits, 34 % de l'activité et 17 % des coûts !

La CSG représente 1, 5 fois l'impôt sur le revenu. Il serait dangereux de la rendre progressive – ce serait contraire à son esprit –. La CSG ne comprend pas de quotient familial, c'est-à-dire que les familles avec enfants seront encore plus matraquées que les autres.

Impôt la réforme sans le dire!

En 2010 la CSG représente 1,5 fois l'impôt sur le revenu!



« La CSG ne comprend pas de quotient familial, c'est-à-dire que les familles avec enfants seront encore plus matraquées que les autres. »

Est-il normal qu'une famille aisée touche autant qu'une famille modeste?

- → Les allocations familiales universelles n'étaient qu'une partie des prestations familiales et sociales.
- → Une famille de deux parents au SMIC avec 3 enfants percevait 3 000 € de plus qu'un couple aisé avec le même nombre d'enfants.

Calculs Udaf de la Manche

Les familles avec enfants payent 2,4 fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu, parce que, justement, il n'y a pas de quotient familial, alors que la moyenne pour la France est de 1,5 ou 1,7. La véritable réforme à faire en matière fiscale est de supprimer le quotient conjugal, parce qu'il n'y a aucune raison de donner une réduction d'impôt à ceux qui vivent ensemble. Il faut aider en priorité les familles avec enfants.

La CSG est injuste pour les familles

- → La CSG ne peut plus être considérée comme une simple cotisation qui serait proportionnelle aux revenus, sans tenir compte de la capacité contributive des ménages concernés.
- → Les retraités, comme les actifs sans enfants, payent respectivement 1,5 et 1,7 fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu.
- → Pour les couples avec enfants (ratio de 2,4).

Familles, je vous saigne!

4 à 5 MM€ à la charge des familles

- 2012 : 550 millions 1re baisse du plafond du QF
- 2013: 1,1 MM € 2^e baisse du QF
- 2014 : 400 m € sur prestations Jeunes enfants
- 2014 : 1,4 M € de fiscalisation des majorations de pension
- D'ici 2017 : La fin des cotisations familiales pour les entreprises : qui va payer ?

Il existe une différence entre une politique familiale et une politique sociale. Aujourd'hui, on dit qu'il n'est pas normal d'aider un riche autant qu'un pauvre, autant qu'une catégorie modeste. L'allocation familiale n'est plus universelle mais sous conditions de ressources.

« L'allocation familiale n'est plus universelle mais sous conditions de ressources. »

Les trois volets de la politique familiale et leurs interfaces à ne pas confondre

- Le volet universel pour éviter les effets pervers du tout ciblage (allocations familiales)
- Le volet horizontal pour éviter la paupérisation des familles avec enfants (quotient familial)
- Le volet vertical pour corriger les inégalités sociales entre familles (ciblage, conditions de ressources, discriminations positives)

Les aides sont de plus en plus conditionnées par le niveau de revenus. Il existe une socialisation rampante. Quand vous avez trois enfants, quelle que soit votre catégorie sociale, ouvriers, employés, cadres, vous perdez 25 % de niveau de vie. J'ai rédigé un rapport sur « La famille, une affaire publique », avec Évelyne Sullerot et les chiffres ont été très difficiles à obtenir. À l'Assemblée, peut-être pourriez-vous les obtenir... Toutes catégories confondues, avec des enfants, vous perdez du niveau de vie, notamment pour le premier car il n'y a pas d'allocations dès le premier enfant. Et il faut bien comprendre que l'ouvrier sans enfant doit payer un petit peu pour l'ouvrier qui a des enfants.

Le niveau de vie des ménages selon la taille

Écarts moyens de niveau de vie en % par rapport aux couples sans enfants en 2008 après transferts et impôts (base 100 pour un couple sans enfant de moins de 18 ans , en pouvoir d'achat par unité de consommation)

Personne seule	-22 %
Famille monoparentale avec 1 enfant	-40 %
Famille monoparentale avec 2 enfants	-48 %
Couples sans enfant	base 100
Couples avec 1 enfant	-13,3 %
Couples avec 2 enfants	-14,6 %
Couples avec 3 enfants	-24.6 %

Source : Insee, DGI, enquête «Revenus fiscaux » 2008

La baisse du niveau de vie par PCS

Couples	Ouvriers	Employés	Cadres
sans enfant	150	162	307
1 enfant	128	144	239
2 enfants	118	137	241
3 et plus	100	114	230

« L'interface des trois volets de la politique familiale ne doit pas être confondue. » verticaux, qui sont sociaux. Le cadre avec trois enfants doit recevoir un transfert de celui qui n'a pas d'enfants. Ne pas confondre, surtout, les deux niveaux! Une fois que l'on a fixé un niveau, il faut ensuite restaurer les transferts horizontaux. La famille fait faire une économie considérable à la société en investissements, en capital humain.

Transferts horizontaux de la politique familiale

- → Faire en sorte que les ménages pauvres avec enfants soient plus aidés que les ménages pauvres sans enfant.
- → Et aussi que les ménages riches sans enfant paient plus d'impôts que les ménages riches avec enfants.
- → Rendre imposables les allocations familiales.

Avec un enfant, vous touchez de la collectivité 3 000 à 6 000 euros par an, en réductions fiscales, en moyenne, etc., mais quand la famille est défaillante, la non-famille coûte 20 000 à 25 000 euros, dans une famille d'accueil ; dans une structure d'accueil, cela coûte 40 000 ou 50 000 euros ; et dans un centre éducatif fermé, cela coûte 200 000 euros par enfant.

Nous avons une exception française qu'il faut absolument conserver : dans aucun autre pays européen n'existe l'expression « politique familiale ». Il s'agit d'une politique sociale pour l'enfance n'intervenant que lorsque les familles sont défaillantes.

▶ Repenser la politique familiale

- → La famille est une affaire publique. La dépense pour les enfants est un investissement en capital humain dont la qualité conditionne la capacité de solidarité intergénérationnelle.
- → Limiter l'engrenage de l'échec scolaire, du mal-être personnel et de la déviance sociale qui conduisent aux situations de violence et d'insécurité, lesquelles représentent un coût exorbitant pour la société.

« La famille fait faire une économie considérable à la société en investissements, en capital humain. »

III. PROPOSITIONS DE CONTRIBUABLES ASSOCIÉS

par Alain MATHIEU

Que propose Contribuables Associés comme réformes fiscales pour 2017 ? Manon Laporte précise dans son livre qu'il ne faut qu'un seul impôt sur le revenu, au lieu des deux impôts actuels : l'impôt sur le revenu et la CSG-CRDS. La proposition 14 de François Hollande en 2012 était de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG dans le cadre « d'un prélèvement simplifié sur le revenu » le « PSR ». Nous partageons cet objectif et notre proposition est extrêmement simple : supprimer l'impôt sur le revenu.

En 2015, l'impôt sur le revenu a rapporté 76 milliards, 49 % de plus qu'en 2011. Comment faire pour remplacer ces 76 milliards d'impôts sur le revenu ? Il faut tout d'abord préciser qu'une bonne réforme fiscale ne peut pas être à revenus constants, sinon il y a autant de perdants que de gagnants en valeur, et probablement plus en nombre. Les perdants dans une réforme fiscale, toujours trop nombreux, sont ceux qui crient, à la différence des gagnants que l'on n'entend pas! Dire que l'on va faire une réforme fiscale à revenus constants, c'est dire que l'on ne veut pas de réforme fiscale. Il ne faut pas pour autant totalement abandonner les 76 milliards d'impôts sur le revenu.

41 pays dans le monde, ont adopté un impôt à taux unique, « la flat tax ». Si vous supprimez l'impôt sur le revenu, vous augmentez quand même le taux de la CSG. Ces pays ont mis en place un taux unique souvent de l'ordre de 13 à 15 %. Pour un salarié français qui est à 8 % de CSG, passer à 14% est une forte augmentation. Tous les pays qui sont passés à la « flat tax » ont fait pour l'ensemble des contribuables, un « abattement à la base » ou une « déduction du revenu », variable selon les pays; en France, il faudrait qu'il soit suffisamment important pour qu'il n'y ait pas de perdants. Si vous prenez le taux de ce qui est devenu la première tranche de l'impôt sur le revenu à 14 %, la limite est de 9 690 euros par an, c'est-à-dire 807 euros par mois. En dessous, le taux de l'IR est 0. On pourrait envisager d'autres limites comme le seuil de pauvreté (environ 1 000 euros par mois) ou le SMIC (1 140 euros). Mais supposons que l'on ait pris celui de la première tranche, 807 euros comme déduction à la base, applicable à tous les revenus, on constate que vous avez 0 % pour tous ceux qui sont sous ce niveau, alors qu'ils étaient à 8 % avant. Ceux-là y gagnent considérablement. S'ils sont salariés, ils gagnent 8 %. Puis, ceux de la première tranche à 14 % : avec un taux de 14 % pour cette nouvelle CSG, ceux-là y gagnent également, puisqu'ils seront à 14 % et n'auront plus les 8 % de la CSG. Si l'on comptabilise tous les Français qui sont en dessous de la première tranche, c'est-à-dire plus de la moitié des

« La proposition 14 de François Hollande en 2012 était de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG dans le cadre "d'un prélèvement simplifié sur le revenu" le "PSR". » contribuables, – il n'y a que la moitié des contribuables qui paie l'impôt sur le revenu –, augmentés de ceux de la première tranche qui vont gagner beaucoup, ce système ne fait pas de perdants dans les revenus bas et moyens.

Il y a quelques perdants, d'abord, dans les très hauts revenus, toutes les personnes qui ont un revenu avec des niches fiscales telles que leur taux moyen d'imposition est inférieur à 14 % : ceux-là vont se retrouver à 14. Également tous les bénéficiaires des niches fiscales actuelles qui seront *de facto* toutes supprimées. La CSG est un impôt sans niche. Par exemple, pour l'investissement dans les DOM-TOM, il n'y aura plus de niche et il y aura donc beaucoup moins d'intérêt à investir dans les DOM-TOM. Les producteurs et les acteurs de cinéma profitent aussi de la niche cinéma. De même, les propriétaires des monuments historiques vont y perdre.

Élargir la base des revenus qui sont soumis à la CSG permettrait de compenser en partie la perte des 76 milliards. La CRDS, par exemple, complément de la CSG à 0,5 %, a une base sensiblement plus étendue que la CSG, avec les allocations familiales (considérées pour la CRDS comme un revenu contrairement à la CSG) et avec les allocations logement. Ainsi, en mettant à égalité la CSG et la CRDS et même en englobant toutes les allocations – car il s'agit bien de revenus –, il deviendrait également possible de récupérer des sommes importantes. Les revenus de la propriété d'actions, par exemple, seront évidemment inclus mais les pertes pourront être déduites comme par exemple celles d'une « start-up » non soumise à l'IS mais à l'IR.

Cette nouvelle CSG à 14 %, contrairement à ce que l'on croit, est un impôt progressif. Le taux est à 0 % en dessous de 807 euros par mois, mais il va croître jusqu'à 14 % au fur et à mesure de la hausse des revenus. Le taux effectif moyen variera donc pour un contribuable de 0 % à 14 %.

Les pays qui ont adopté ce système d'impôt unique ont des résultats positifs. Quand les Russes sont passés en 2001 à un impôt à taux unique de 13 %, les recettes de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 80 % en trois ans. Chaque fois qu'il y a une baisse sur l'impôt des plus riches, ceux de la tranche supérieure, il y a une augmentation des impôts grâce à la suppression de l'évasion fiscale. Par exemple, lorsque Kennedy a baissé de manière significative le taux maximum de l'impôt sur le revenu, il y a eu 62 % d'augmentation des impôts sur le revenu aux États-Unis. Quand Reagan a baissé de 78 % à 40 % la tranche la plus élevée de l'impôt, il y a eu doublement des revenus. Non seulement les recettes de l'impôt ne baissent pas mais, contrairement à ce qui paraît intuitif, le pourcentage versé par les riches augmente. Avec Margaret Thatcher qui avait baissé le taux maximum, la part des 10 % supérieurs des revenus est passée de 35 % à 42 %, puisqu'il n'y avait presque plus d'évasion fiscale.

« Chaque fois qu'il y a une baisse sur l'impôt des plus riches, ceux de la tranche supérieure, il y a une augmentation des impôts grâce à la suppression de l'évasion fiscale. » Bien évidemment, il y a beaucoup moins de lobbying, puisque celuici concerne en grande partie l'impôt sur le revenu. Les fonctionnaires des impôts auront beaucoup moins de travail, une bonne partie de ce qu'ils font étant liée à l'impôt sur le revenu ; de même pour les magistrats qui gèrent les contentieux fiscaux, une bonne partie porte sur l'impôt sur le revenu ; il en sera de même pour les avocats fiscalistes.

Cette proposition n'est pas fantaisiste mais réaliste : en 2012, à l'UMP lors de l'élection de son président, un certain nombre de motions ont été aussi votées par les adhérents, celle qui a remporté le plus de voix avec 28 % prévoyait la « flat tax ». M. Mariton a repris récemment cette proposition. Si les 41 pays qui l'utilisent en sont satisfaits, pourquoi pas la France ?

Débat

◆ Alain MOYNE-BRESSAND, député de l'Isère (6^e circonscription)

Nous sommes tous d'accord pour réduire les impôts, mais « vaste sujet », aurait dit le Général! Il faut d'abord réduire le train de vie de l'État et, en l'occurrence, nous sommes mal partis! Depuis des années, notre pays est socialisé, même collectivisé: pour réduire le train de vie de l'État, il est nécessaire de prendre des décisions importantes, d'adopter des réformes, de supprimer certaines structures de notre État qui coûtent extrêmement cher et de diminuer le nombre de fonctionnaires: 5 millions dans notre pays, c'est considérable en ce qui concerne les salaires et les retraites, puisque que l'on vit mieux et plus longtemps. Supprimer le Conseil économique, social et environnemental est une proposition entre autres: « À quoi ce CESE sert-il? » Dans la période actuelle, doit-on vraiment continuer à distribuer des récompenses?

◆ Alain CHRÉTIEN, député de la 1^{re} circonscription de Haute-Saône.

Qu'est-ce que l'impôt ? Sert-il à faire de la régulation sociale, à réduire les inégalités selon des critères qu'il faut fixer, ou bien sert-il à financer des services publics stricto sensu, ceux qui servent à faire fonctionner la nation. Il faut nous mettre d'accord sur cette définition. Ceux qui penchent à gauche utilisent l'impôt pour faire de la répartition et de la réduction d'inégalités sociales - et cela ne marche pas ; d'autres, plus libéraux, estiment que l'impôt est un outil pour financer des services publics régaliens, nécessaires au bon fonctionnement d'un État et d'une nation : la sécurité, l'armée. L'Éducation nationale est-elle un service public national qui doit être financé par l'impôt? La santé est-elle un service public à vocation nationale financé par l'impôt ? Il n'y a pas de tabou, et si l'on ne commence pas par là, nous aurons raté une étape fondatrice. Le périmètre de l'État en découle. Qu'est-ce que le périmètre de l'État ? Quel doit-il être ? Est-ce que Météo France a toujours vocation à être un service public alors que des entreprises privées font les mêmes prévisions avec beaucoup moins de personnel ? Est-ce que l'INSEE a vocation à rester un service public, alors que d'autres entreprises privées font de la statistique parfois bien plus efficace que l'INSEE.

Enfin, cessons de dire que l'impôt sert à faire du développement économique. Les futures grandes nouvelles Régions sont érigées, à tort, en grands acteurs du développement économique! Seules les entreprises font du développement économique, ce n'est pas l'État, ce ne sont pas les associations, ce ne sont pas les familles. D'où viennent ces 100 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises? Ils proviennent de l'impôt, en grande partie des entreprises. Quelle est la pertinence de l'intégralité de ces 100 milliards? Ce sont les 20 milliards d'exonération des 35 heures. Toutes

« Si l'on supprime ces 100 milliards d'aides publiques aux entreprises, on baisse de 100 milliards les charges qui pèsent sur ces mêmes entreprises. » ces niches fiscales votées, les unes après les autres, pour faire du clientélisme, ce sont ces aides fiscales qui partent d'une poche pour en remplir une autre. Si l'on supprime ces 100 milliards d'aides publiques aux entreprises, on baisse de 100 milliards les charges qui pèsent sur ces mêmes entreprises. Retrouver 100 milliards de compétitivité était bien l'objectif fixé par le rapport Gallois.

◆ Manon LAPORTE

La CSG qui devait servir au financement de la Sécurité sociale n'arrive plus à la financer. De nombreux impôts se sont ajoutés. À quoi sert maintenant la CSG ?

♦ Alain CHRÉTIEN

Mais est-ce que la Sécurité sociale a encore vocation à exister ? Son monopole est-il encore pertinent ?

◆ Véronique LOUWAGIE, député de la 2^e circonscription de l'Orne

Est-il encore opportun d'avoir deux budgets, un budget loi de finances et, un autre, Sécurité sociale ? Si on peut admettre d'avoir deux budgets parce que les dépenses des deux sont bien identifiées, avec des missions bien particulières et définies, en revanche, au regard des recettes, il existe de véritables mouvances avec des tuyauteries entre les deux. N'aurions-nous pas intérêt à évoluer vers des recettes uniques ou un seul budget recettes qui, éventuellement, ferait l'objet d'un arbitrage, d'une séparation pour financer chaque dépense ?

Aujourd'hui les prélèvements sociaux, maladie, invalidité, prévoyance, retraite, sont relativement importants. Certains mécanismes peuvent être perçus comme inévitables, avec des plafonds qui ont été revus ces dernières années. Beaucoup ont été augmentés et contribuent à l'augmentation des prélèvements sociaux.

◆ Alain MATHIEU

Par ailleurs, pourquoi serions-nous le seul pays au monde à demander qu'une part des cotisations sociales finance le logement, la formation, le transport, qui n'ont aucun rapport avec les charges sur les salaires ?

◆ Véronique LOUWAGIE

Plusieurs taxes sont ajoutées dans nombre de budgets, sur des produits alimentaires, agro-alimentaires, affectées sur des budgets bien spécifiques ou à des entités autres que le budget de l'État, sur la MSA (mutualité sociale agricole). Il n'y a pas très longtemps sur le projet de loi de finances il y avait une taxe sur la farine qui date de 1960. Une mission parlementaire d'étude de ces taxes concernant des produits alimentaires et agro-alimentaires devrait débuter à l'Assemblée nationale dans quelques mois.

« Est-t-il
encore opportun
d'avoir deux
budgets,
un budget loi
de finances et,
un autre,
Sécurité sociale ? »

◆ Alain MATHIEU

De réels lobbies veulent garder ces taxes.

◆ Alain MOYNE-BRESSAND

Pour conclure, les classes moyennes sont réellement celles qui paient le plus, car il faut bien prendre à ceux qui ont. Il n'y aura bientôt plus que des pauvres, les riches seront à l'extérieur puisqu'ils peuvent quitter la France. **Et dans un pays, quand il n'y a pas de riches, il n'y a que des pauvres!**

Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N°1: Premier Rendez-vous Parlementaire (octobre 2002)

N°2 : Le contrôle parlementaire de la dette publique (mars 2003)

N°3: Les grèves dans les services publics et le service garanti (mai 2003)

N°4: Le financement public de l'audiovisuel (juillet 2003)

N°5: Les droits de succession, un impôt pour l'éternité? (octobre 2003)

N°6: Le contrôle de la dépense locale (mars 2004)

N°7 : Une loi pour le service garanti (juin 2004)

N°8: Pour une réforme du statut de la fonction publique (décembre 2004)

N°9: La publication du rapport annuel de la Cour des comptes, et après ? (avril 2005)

N°10: Faut-il réformer ou supprimer l'ISF? (juin 2005)

N°11: Le surcoût de l'intercommunalité (octobre 2005)

N°12: Les aides à l'emploi, la mauvaise réponse au chômage ? (décembre 2005)

N°13: Stop à la hausse de la fiscalité locale (mars 2006)

N°14: La compétitivité fiscale de la France (mai 2006)

N°15: L'immobilier de l'État : le rapport Tron... 1 an après (octobre 2006)

N°16: Le retour à l'équilibre budgétaire, une ardente obligation (décembre 2006)

N°17 : Le contrôle parlementaire de la dépense publique (février 2007)

N°18: Les coûts exorbitants du système de santé français (octobre 2007)

N°19: Les dérives de la dépense locale (décembre 2007)

N°20 : La moralisation de la vie politique (janvier 2008)

N°21: Croissance: le rapport Attali, et après? (avril 2008)

N°22: L'Europe et le contribuable : avantages et inconvénients (octobre 2008)

```
N°23: Retraite: la capitalisation est, et restera, le bon choix (décembre 2008)
```

N°24 : Le train de vie des collectivités locales (janvier 2009)

N°25 : Complexité administrative et instabilité juridique : le coût pour la France (avril 2009)

N°26 : Finances publiques et sortie de crise (juin 2009)

N°27: Fiscalité: l'alibi de l'écologie? (octobre 2009)

N°28: Y a-t-il une bonne et une mauvaise dette ? (décembre 2009)

N°29: Hôpitaux: la convergence tarifaire public/privé (avril 2010)

N°30 : Le coût de la politique migratoire de la France (juin 2010)

N°31: Les fonctionnaires sont-ils des privilégiés ? (octobre 2010)

N°32: Baisser la dépense publique par la démocratie directe (décembre 2010)

N°33: Parlementaire ou fonctionnaire : il faut choisir! (février 2011)

N°34: Fiscalité du Patrimoine (avril 2011)

N°35: Ce que nous coûte l'immigration irrégulière (juin 2011)

N°36: Les fraudes sociales ne doivent pas être une fatalité (octobre 2011)

N°37: Dette de l'État: on peut et on doit s'en sortir! (décembre 2011)

N°38: Trouver d'urgence 70 milliards d'économies (février 2012)

N°39 : Fiscalité écologique ou fiscalité tout court ? (décembre 2013)

N°40: L'intercommunalité: moins de dépenses ou plus de fonctionnaires? (avril 2014)

N°41: Pas de réforme de la fonction publique sans suppression du statut (juin 2014)

N°42: Public/Privé: une inégalité inacceptable (novembre 2014)

N°43 : Corruption, fraude : l'exemplarité contre le soupçon (avril 2015)

N°44: La Défense sacrifiée à l'État-providence (juin 2015)

Les Études de Contribuables Associés



Disponible gratuitement sur demande auprès de Contribuables Associés, en écrivant à : **Contribuables Associés** : 42, rue des Jeûneurs - 75002 Paris, ou par téléphone au 01 42 21 16 24. Les Etudes de Contribuables Associés sont également téléchargeables sur le site **www.contribuables.org**.







